

Liminaire & Compte rendu du CSA-FS89 du 6 avril 2023

A l'ouverture de la séance, nous avons fait lecture de la déclaration liminaire suivante :

Le président de la République a confirmé le maintien de la loi Retraites avec le passage à 64 ans et les 43 années de cotisation malgré la revendication de son retrait par l'ensemble des organisations syndicales et les millions de manifestants qui, depuis des mois, font grève et manifestent dans le calme et la dignité.

Il dit «écouter la colère» des Français après l'adoption contestée du texte par un 49-3 au Parlement, tout en affirmant que «la foule» n'a pas de «légitimité» face aux élus de la République et, comme s'il ne se passait rien, il déclare que cette loi poursuivra le chemin parlementaire... Le gouvernement espère que tout cela va se régler en lançant un débat sur la pénibilité du travail des seniors alors qu'il va réduire encore la possibilité pour des millions de travailleurs de partir en retraite en bonne santé... Il n'a eu de cesse de minimiser la crise sociale et politique actuelle dans le pays en la réduisant à une incompréhension.

Et pourtant, la colère ne faiblit pas ! L'attitude et les propos hors-sol et offensants du président de la République l'ont renforcée. Elle se traduit, par une déferlante de manifestants pour exiger le retrait de cette réforme des retraites injuste.

Les agents de la DGFIP se mobilisent depuis le 19 janvier, date de la 1^{ère} journée d'action. Nous en serons jeudi 6 avril à la 11^e journée de mobilisation et les agents sont toujours fortement impliqués.

Concernant cette première réunion de la Formation spécialisée, nous ne pouvons débiter celle-ci sans rappeler la nécessaire obligation de poursuivre et d'amplifier notre travail en matière de santé, sécurité et conditions de travail de l'ensemble des agents et agents du ministère. Ce dernier n'est plus assuré, depuis le 1^{er} janvier au sein de cette formation spécifique. La disparition des CHS-CT et surtout la mise en place des CSA et FS nous posent encore, à ce jour, de nombreuses questions.

Depuis des années, notre ministère connaît des transformations de fond et de forme concernant nos missions et structures: restructurations incessantes, Nouveau Réseau de Proximité, fusions à tour de bras, fermetures de structures, création de méga-structures, dématérialisation à pas de charge...

Toutes ces évolutions ont des conséquences sur nos métiers, nos savoir-faire, notre service public de proximité. Peu à peu le sens de notre travail est interrogé et nos conditions de travail se dégradent.

Pour preuve, entre autre, la généralisation de GMBI que la CGT Finances de l'Yonne dénonce.

Les agents des SDIF ont appris par les contribuables que cette relance a été généralisée en mars sans phase test. 5 193 courriers/courriels ont été envoyés dans l'Yonne, nous avons atteint un pic de 400 e-contacts par jour. Pas un seul SDIF de France n'échappe à cette catastrophe industrielle.

Les contribuables disent ne pas pouvoir déclarer, qu'ils ont vendu, qu'ils ne visualisent pas leur bien, que les adresses sont erronées. Ils ne comprennent pas ce qu'on leur demande. Et que dire de ceux qui n'ont pas accès à internet ? La DGFIP est décidément championne de la fracture numérique.

Que dire aussi de la prime carburant, où la Direction Générale laisse les agents en 1ère ligne au téléphone, incapables d'expliquer aux contribuables pourquoi ils n'ont pas perçu la prime, alors qu'ils remplissent les critères. Les agents n'ont pas la main et ne peuvent rien faire, hormis entendre le mécontentement des contribuables.

Quotidiennement, le hall du CFP Moreaux est envahi de monde, les appels téléphoniques et demandes de Rdv explosent, la situation actuelle au SDIF de l'Yonne est juste intenable et au bord de l'implosion tout comme dans les SIP. Il nous semble urgent d'informer la population sur ces changements mais aussi de **rencontrer les équipes** afin de faire le point sur toutes ces transformations entraînant la dégradation des conditions de travail des agents.

La CGT Finances de l'Yonne incite les agents à se saisir du document unique pour identifier les dangers que véhiculent ces empilements de réformes, et des registres santé sécurité au travail disponible sur chaque site (parfois dématérialisés).

La CGT Finances de l'Yonne demande sans délais la convocation de la formation spécialisée nationale pour expertiser la situation et proposer des pistes de réflexion afin d'améliorer les conditions de vie au travail.

L'on se rend compte que ces changements ne viennent pas de nulle part. Il s'agit des choix pris par les gouvernements successifs.

Sous prétexte d'exemplarité, les directions du ministère subissent depuis des années des coupes budgétaires injustifiables qui détériorent année après année les conditions de travail des personnels.

Pire que cela l'administration n'utilise pas l'intégralité des crédits budgétaires alloués aux ressources en personnel et va encore plus loin que le législateur. La conséquence directe est une augmentation de la charge de travail, un travail dans l'urgence, un accroissement du stress, une perte de repères et de sens au travail...

Ces dégradations ont des conséquences sur la santé des personnels qui se traduisent par des arrêts de travail, un épuisement professionnel etc.

De plus en plus d'agentes et d'agents ont le sentiment de ne pas être écoutés, de ne pas être considérés, d'être débordés, de ne plus pouvoir faire face à leur charge de travail, de perdre leur motivation et leur intérêt dans leur travail.

Comment faire un travail de qualité dans ces conditions ? Comment ne pas perdre le sens du travail ?

Avant le 1er janvier 2023, notre ministère décidait la politique en matière de Santé Sécurité et Condition de Travail (SSCT) qui se déclinait au sein de chaque direction comme la nôtre. Cette politique emblématique de notre ministère, s'articulait autour d'un réseau d'acteurs de la prévention propre, d'un budget de 15 millions d'euros discuté au niveau de chaque CHSCT départemental et d'une note d'orientation annuelle qui définissait les enjeux, les axes de sensibilisation et des actions en matière de prévention, d'amélioration des conditions de travail.

Nous nous félicitons que ce dernier soit reconduit dans les formations spécialisées en santé, sécurité et conditions de travail du Comité Social d'Administration. Mais habituellement la note d'orientation annuelle faisait l'objet d'échanges entre le secrétariat et les fédérations. Cette fois l'exercice n'aura duré qu'un après midi de 3heures avec l'émergence de désaccords de fond.

Concernant le Budget 2023, il s'inscrit dans la poursuite de l'ensemble de la politique en matière de santé, sécurité et conditions de travail. Cependant il est très en deçà de ce qui est nécessaire. Pour la CGT Finances publiques de l'Yonne le maintien et le renforcement de cette politique est nécessaire pour l'amélioration du quotidien de l'ensemble des agentes et agents.

Concernant la mise en place des CSAL et FS, malgré l'absence de règlement intérieur type, ils peuvent se tenir. Même si le fonctionnement est à l'ordre du jour, la CGT regrette que cela n'ait pas été anticipé.

La santé, la sécurité et les conditions de travail des agents valent mieux que ça !

Nous sommes passés ensuite à l'ordre du jour :

INSTALLATION DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE DU CSAL DE L'YONNE

Suite au renouvellement général des instances de dialogue social, le décret n°2020-1427 du 20 novembre a institué le Comité Social d'Administration – Formation spécialisée en lieu et place des anciens CHSCT au 1^{er} janvier 2023 .

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les organisations syndicales (tout comme l'administration) déplorent l'absence de règlement intérieur pour cette première réunion et sur lequel nous devons pourtant exprimer un avis.

La direction a réitéré son attachement à toutes les questions portant sur les conditions de travail.

Une réflexion et un groupe de travail est à l'étude sur la protection des agents d'accueil et pour ceux ayant une mission de contrôle suite au drame du collègue du Pas-de-Calais décédé en intervention.

Nous avons insisté afin d'obtenir des réponses en lien avec notre liminaire, notamment sur les problèmes rencontrés par les collègues du SDIF et les SIP (GMBI, prime carburant,...).

La direction est pleinement consciente de la surcharge de travail que cela octroie aux agents, sans nécessairement apporter des réponses concrètes. Une réunion s'est récemment tenue sur le sujet à Lyon avec le pôle fiscal qui était présent. Une campagne d'information à l'usager, lors du lancement de la campagne d'impôt sur le revenu, est prévue de même qu'une formation spécifique à destination des maisons France Service (fin avril).

La CGT a insisté sur le fait que toutes ces mesures viennent à posteriori, alors que le quotidien des agents est confronté au flux quotidien des usagers qui ne cesse d'abonder aux accueils pour obtenir des renseignements auxquels les agents ne peuvent répondre. Force est de constater que le SDIF a été créé sous contrainte (sous-effectif, formation à « l'arrachée », polyvalence des tâches, ...).

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE

Solidaires assurera les fonctions de secrétaire à partir de la séance du jour et ce jusqu'à ce que le règlement intérieur soit adopté courant 2023.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

Pour l'administration ,c'est Karine CREUZET (Logistique) qui exercera ces fonctions.

APPROBATION DU PV DU CHSCT DU 21/06/2022

Les organisations syndicales CGT, Solidaires : Pour.
CFDT : abstention

NOTE D'ORIENTATION 2023

Comme à l'accoutumée, l'ISST (inspecteur santé sécurité au travail) a présenté de manière succincte la note d'orientation nationale reprenant 8 thèmes principaux :

1-Conforter la politique ministérielle dans le cadre de la mise en place des CASL-FS ;

Guère de nouveauté à part l'éclatement du budget qui sera réparti sur 3 niveaux :

- une enveloppe calculée au prorata des effectifs sur la base d'un montant forfaitaire par agent ;
- une enveloppe destinée à financer les actions de formation et de prévention ;
- une enveloppe nationale visant le financement de projets nationaux directionnels destinés à améliorer les conditions de travail et la prévention

La gestion revient quant à elle à des nouveaux acteurs que sont les animateurs de la politique ministérielle de prévention (APMP).

Une formation de 5 jours est prévue pour les représentants du personnels en cours de mandat.

2- Prévenir les risques liés aux projets de réorganisations par une évaluation de leurs impacts sur les conditions de travail et mettre en œuvre des mesures de préventions adaptées ;

3- Développer une approche organisationnelle du télétravail ;

4- Poursuivre le développement de culture de prévention par une politique de formation et d'information ;

5- Renforcer le suivi des accidents de service, du travail et renouveler l'analyse préventive ;

6- Prévenir les risques de désinsertion professionnelle des agents ;

7- Maîtriser le risque amiante ;

8- Accompagner les impacts du changement climatique et la sobriété énergétique.

BILAN DES EXERCICES INCENDIE 2022

Les conclusions apportées par le prestataire sont pour la plupart communes à l'ensemble des sites, à savoir :

- la fermeture des portes et fenêtres lors des évacuations n'est pas respectée ;
- la connaissance des points de rassemblement,
- les blocs autonomes d'éclairage de sécurité défectueux pour certains ;
- le maniement du rideau de fer (CFP Moreaux) lors de l'évacuation ;
- le défaut de réarmement de certaines alarmes ;
- le manque de serre-files et guide-files sur certains sites ;
- le manque de bande anti-dérapantes (escalier bois – CFP Avallon) ;
- la pose d'un diffuseur lumineux pour agent malentendant (CFP Tonnerre)

ADAPTATION DE LA PRÉVENTION DU RISQUE INCENDIE AUX NOUVELLES ORGANISATIONS DU TRAVAIL (art. R4227-37 du CDT) – Note du 26/12/2022

La note de la Direction générale précise les nouvelles modalités de mise en place des serre-files et guide-files au sein de l'ensemble des services.

Après l'arrêt des formations dans le contexte Covid, il est demandé aux directions, en lien avec leurs instances santé et sécurité au travail, de veiller à la reprise de la formation des agents au risque incendie.

Pour tenir compte d'une nouvelle organisation du travail désormais hybride, qui mixte présentiel et distanciel, le mode d'évacuation des locaux, doit être aménagé.

Les modalités d'évacuation doivent être définies, site par site, selon l'organisation locale choisie et qui sera la suivante :

L'ensemble des agents seront potentiellement guide-files, des brassards seront déposés à proximité du lieu d'évacuation ou dans un endroit pré-défini et accessible. Quant aux serre-files, cette fonction sera assurée par l'ensemble des chefs de service présents à l'intérieur des bâtiments. Ils veilleront d'autre part à la sécurité des personnes à mobilité réduite.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Au cours du 1^{er} semestre 2023, une formation allégée d'une heure (guide-files – serre-files) pour l'ensemble des personnels sera diligentée sur chaque site (prestataire+assistante de prévention). De manière parallèle, des actions de formation maniement extincteurs auront lieu sur feu réel.

Quant à l'ensemble des autres formations proposées, elles se dérouleront courant du 2^e semestre 2023.

A noter qu'une formation à la conduite – éco-conduite sera de nouveau proposée pour les agents itinérants dans le cadre de leurs missions.

POINT D'AVANCEMENT SUR LES DOSSIERS IMMOBILIERS

- SAPF – SGC JOIGNY :

- le déménagement ne pourra se faire guère avant début 2024 (retard dans les travaux)

- CFP AUXERRE MOREAUX :

- désamiantage d'une canalisation fibro-ciment au 2^e s/sol. La CGT et l'ISST ont demandé si un plan de prévention devait être mis en place ;
- le devis des volets roulants à lames orientables (env 40000€ - 28 fenêtres - 1^{er} étage sud) est accepté. La pose s'effectuera avant l'été ;
- l'entreprise Hamelin qui effectue l'entretien des ouvrants, procédera prochainement au remplacement de 3 fenêtres défectueuses.

- CFP SENS :

- Les travaux de la salle de sport sont terminés. Peu de monde l'utilise (dixit la direction).
- La 1^{ère} tranche du renouvellement des ouvrants devrait débuter 2^e semestre 2023 (200000€)
- concernant la sécurisation du parking, la demande a été portée à la connaissance de la mairie.
- Il a été d'autre part demandé un abri vélo pour les usagers sur le devant du centre.

L'EXAMEN DES FICHES DE SIGNALLEMENT

Huit fiches ont été rédigées au titre de l'année 2022 (4 lettres aux usagers envoyées). Quant à 2023, quatre fiches de signalement sont remontées jusqu'au Comité.

L'EXAMEN DES FICHES ACCIDENTS

Aucune fiche au titre de l'année 2023

L'ÉTUDE DES FICHES NAVETTE DES REGISTRES SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

En date du 13 mars 2023, la CGT a rédigé une fiche navette sur le site du CFP Moreaux relatant le problème des fontaines à eau qui ont été déconnectées du réseau d'eau et mises hors service.

L'administration a pris pleinement conscience du problème. Des devis de plomberie vont être demandés afin de revoir complètement l'installation d'arrivée d'eau sur les 5 appareils. Il sera demandé également au prestataire (qui gère par contrat l'entretien des fontaines) si celles-ci sont toujours fonctionnelles ou si leur remplacement doit être envisagé.

D'autre part, la CGT adhère totalement à l'intervention de l'ISST qui demande que soit effectué des prélèvements et des analyses de l'eau préalable à tous travaux.

BUDGET ET PROPOSITIONS DES NOUVELLES ACTIONS 2023

Comme vu précédemment, le budget se décompose ainsi :

- Dotation 2023 (hors formations) : 43549€
- Dotation déléguée à 91 % : 39630€
- Dotation 2023 formations : 7407€

Les premières propositions retenues pour 2023 sont :

-2 rehausseurs d'écran	72,60€
-5 fauteuils ergonomiques	2515,62€
-1 roller mousse	327,60€
-1 repose-pieds	165,64€
-1 trousse de secours	28,80€
-1 bureau+1siège assis debout	1842,62€
-28 volets roulants -Cfp Auxerre	19375,54€ (co-financement Ddfip 50 %)

Les représentants CGT Finances 89 au CSAL-FS de l'Yonne

Caroline GERMAIN – Nathalie ARNASSAND
Emilie BONNET – Pascal DUPUIS